



INTEXA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2025

Compte rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 30 juin 2025 à Vitry sur Seine (94400) – 123 Quai Jules Guesde, six actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance détenant ensemble 994 492 actions (soit 98,27 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 1 985 328 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été approuvés (*1^{ère} et 2^e résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*3^e résolution*) se traduisant par l'affectation du bénéfice distribuable au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale a ensuite renouvelé le mandat d'administrateur de Madame Stéphanie ZOLESIO-ROUX (*4^e résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé pour une durée de 26 mois les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure.

Ainsi, l'Assemblée a :

- Délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*5^e résolution*) ;
- Délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*6^e résolution*) ;
- Délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par une offre visée au 1^o de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (*7^e résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription (*8^e résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*9^e résolution*) ;

- Délégué au Conseil d'administration, tous pouvoirs à l'effet d'émettre, dans la limite de 20% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (10^e résolution) ;
- Limité le montant globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration (11^e résolution).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée générale a ensuite approuvé :

- la modification de l'article 19 des statuts suite à la modification de l'article L.225-35 du Code de commerce (12^e résolution) ;
- la modification de l'article 18 des statuts concernant les modalités de participation et de délibération du Conseil d'administration (13^e résolution) ;
- la modification des articles 25 et 28 des statuts dans le cadre de mises en conformité avec les lois modifiées et de corrections (14^e résolution).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (15^e résolution).

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

Résolution	Objet	Voix exprimées				Voix non exprimées (Abstention + Nul + Non voté)	Voix exclues	Résultat du vote
		Pour		Contre				
		%	Nbre de voix	%	Nbre de voix			
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
3	Affectation du résultat	100,00%	1 981 695	0,00%	0	3 633	0	adoptée
4	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Stéphanie ZOLESIO-ROUX	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

Résolution	Objet	Voix exprimées				Voix non exprimées (Abstention + Nul + Non voté)	Voix exclues	Résultat du vote
		Pour		Contre				
		%	Nbre de voix	%	Nbre de voix			
5	Augmentation de capital avec maintien du DPS *	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
6	Augmentation de capital, avec suppression du DPS*, par voie d'offre au public	99,99%	1 985 327	<0,01%	1	0	0	adoptée
7	Augmentation de capital, avec suppression du DPS*, par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	99,99%	1 985 327	<0,01%	1	0	0	adoptée
8	Faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans DPS*	99,99%	1 985 327	<0,01%	1	0	0	adoptée

9	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
10	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
11	Limitation globale des autorisations financières	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
12	Modification de l'article 19 des statuts suite à la modification de la rédaction de l'article L.225-35 du Code de commerce	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
13	Modification de l'article 18 des statuts (modalités de participation et de délibération du Conseil d'administration)	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
14	Modification des articles 25 et 28 des statuts pour mise en conformité avec les lois modifiées et corrections	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée
15	Pouvoirs pour les formalités	100,00%	1 985 328	0,00%	0	0	0	adoptée

* DPS : Droit Préférentiel de Souscription